

Pôle lycées
Direction réussite des élèves
Service orientation et actions éducatives
Réf : D24-CRIDF-001051

Saint-Ouen-sur-Seine, le **24 AVR. 2024**

Note à l'attention de :

**Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées
publics franciliens**

Objet : Campus d'été 2024

Le dispositif Campus d'été, impulsé par la Région Île-de-France à l'été 2020, vise à encourager la persévérance scolaire et à préparer la prochaine rentrée scolaire. Retrouver le chemin du lycée pendant la période estivale est une occasion exceptionnelle de permettre aux élèves de se remobiliser, de renforcer les acquis et de développer des compétences transversales.

Ce dispositif, entièrement à votre main, vous permet de construire un programme pendant la période estivale en direction de tous les lycéens volontaires. Les partenaires de la Région peuvent être sollicités sur cette période pour enrichir les programmes d'intervention des lycées.

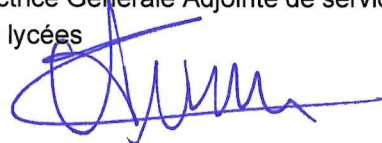
Afin de vous permettre de mener ces programmes, la Région remboursera à chaque lycée enregistré les frais liés à cette opération « campus d'été » dans la limite d'un plafond de 20 000 €, cumulable avec le budget d'autonomie éducative francilien courant sur l'année scolaire. Les dépenses engagées par les établissements seront remboursées, sur facture, lors d'une commission permanente au dernier trimestre 2024.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, je vous remercie de vous identifier auprès du Pôle Lycées, téléservice « Campus d'été » (plateforme « mesdemarches », <https://mesdemarches.iledefrance.fr>) au plus tard **le 5 juillet 2024**. Sur cette préinscription, vous devrez préciser les dates d'ouverture de votre établissement durant la période estivale ainsi que le nombre maximum de jeunes qui seront accueillis. Les équipes du Pôle lycées vous accompagneront durant toute la période estivale pour mener à bien votre projet (campusdete@iledefrance.fr).

Je vous adresse par avance mes plus vifs remerciements et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les proviseurs, l'expression de ma haute considération.

Anne-Claire NERON

Directrice Générale Adjointe de services
Pôle lycées



Annexe :

Campus d'été 2024 – Guide d'utilisation du dispositif

COPIE :

M. Bernard Beigner, Recteur de la Région académique, Recteur de l'académie de Paris et Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

M. Étienne Champion, Recteur de l'académie de Versailles

Mme Julie Benetti, Rectrice de l'académie de Créteil